



<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Septembre 2021</p>

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un septembre à vingt-heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : BOULLIER Magali- FESSY Véronique, GASDON Maxime (arrivé à 20h15), GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc - Mickaël AUPERT - Sylvie DENIS- RIVIERE Mickaël- SEIGNERET Ludivine- Patrick LARRAY

Secrétaire de séance : Mickaël AUPERT

A L' ORDRE DU JOUR :

- Approbation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal.
- Rapport sur le Prix et la Qualité du service d'assainissement public 2020.
- Décisions Modificatives :
 - Guirlandes Illuminations
 - Ecole 5^{ème} Classe
- Délibération pour autoriser le Maire à signer une convention de servitudes en vue du déplacement du coffret électrique.
- Délibération pour approuver une augmentation du prix d'une entreprise retenue pour la voirie 2021.
- Point sur la voirie.
- Point sur les travaux de la station d'épuration.
- Point sur le chantier sur le terrain de foot.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter 2 projets de délibération à l'ordre du jour :

- Encaissement de la redevance de GRDF pour un montant de 9 €.
- Subvention versée au Comité des Fêtes pour le feu d'artifice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ces projets de délibération à l'ordre du jour.

- **Subvention feu d'artifice** *(absence lors du vote de Maxime Gasdon).*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention, faite par le Comité des Fêtes, pour le financement du feu d'artifice de l'année 2021.

Monsieur le Maire propose de financer la moitié du feu d'artifice de l'année 2021 (le prix du feu d'artifice est de 1 916,00 € TTC), soit 958,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 958,00 € au Comité des Fêtes pour financer le feu d'artifice de l'année 2021.

- **Redevance GRDF** : le Conseil Municipal accepte d'encaisser la redevance GRDF qui s'élève à 9 €.
- **Approbation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal** : il est approuvé à l'unanimité.

- **Rapport sur le Prix et la Qualité du service d'assainissement public 2020.**

Hubert MONDIERE, Adjoint en charge de l'assainissement, ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de PRADINES. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

- **Décisions Modificatives :**

- **Guirlandes Illuminations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
21	2184	335	ILLUMINATIONS	+150,00 €
TOTAL				+ 150,00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
2313	2313	320	SECURISATION TROTTOIRS	- 150,00 €
TOTAL				- 150,00 €

Cette Décision Modificative est nécessaire pour payer la facture s'élevant à 2 114,52 €.

- **Ecole 5^{ème} Classe – informatique.**

Jean-Marc HETSCH, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal que cette décision modificative est nécessaire pour corriger une erreur de saisie du Budget Primitif 2021. En effet, en mars 2021, il a été voté 14 000 € sur l'opération 341 « Ecole 5^{ème} Classe – informatique.

Mais le Budget Primitif transmis en Sous-Préfecture et au Trésor Public fait apparaître 13 000 € sur l'opération 341 « Ecole 5^{ème} Classe – informatique. La présente décision modificative a pour objet de procéder à un virement de crédit de 1 000 € pour que le budget soit conforme à ce qui a été voté en Mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
21	2183	341	ECOLE 5EME CLASSE - INFORMATIQUE	+1 000,00 €
TOTAL				+ 1 000,00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
21	2184	339	MOBILIER ECOLE 5EME CLASSE	- 1 000,00 €
TOTAL				- 1 000,00 €

Le Maire rajoute que nous pourrions bénéficier du Plan de Relance de l'Education Nationale pour renforcer l'équipement numérique de la 5^{ème} Classe.

Jean-Marc HETSCH informe le Conseil de l'avancée des investissements pour l'équipement numérique dans le cadre de ce plan de relance. Le tableau blanc interactif a été installé au mur pour la 5^{ème} classe. Le matériel d'infrastructure est installé et configuré, le reste du matériel pédagogique est en cours de configuration.

- **Délibération pour autoriser le Maire à signer une convention de servitudes en vue du déplacement du coffret électrique.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la suppression du coffret électrique situé sur le mur de l'ancienne cour de l'école et de la pose d'un nouveau coffret sur le mur du bâtiment « Mairie », ENEDIS nous demande de signer une convention de servitudes.

Il précise que cette convention sera conclue à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour les motifs ci-dessus énoncés.

- **Délibération pour approuver une augmentation du prix d'une entreprise retenue pour la voirie 2021.**

Hubert MONDIERE, Adjoint en charge de la voirie, rappelle que par délibération du 12 juillet 2021, le Conseil Municipal avait retenu l'offre de HERMANN TP pour un montant de 5990,17 € HT, soit 7 188,20 € TTC, étant précisé qu'il s'agit de travaux sur les accotements sur le Chemin des Hauts de Béjure.

Or, il s'est avéré que ce chemin n'est pas en très bon état et les travaux envisagés ne seront pas suffisants pour améliorer durablement la chaussée.

Il propose de retenir l'offre de HERMANN TP pour un montant de 3 658 € HT, soit 4 389,60 € TTC pour l'enlèvement de croutes d'enrobé et de mise en place de concassé sur la chaussée du Chemin des Hauts de Béjure.

De plus, il précise que cette dépense supplémentaire rentrera dans l'enveloppe de la dépense subventionnable et ainsi, cela permettra d'encaisser une subvention plus élevée du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'offre de HERMANN TP pour un montant de 3 658 € HT, soit 4 389,60 € TTC pour les raisons précitées.

- **Point sur la voirie.**

- **Travaux de voirie 2021 :**

Hubert MONDIERE, Adjoint à la Voirie, présente le planning d'intervention de l'entreprise COLAS qui réalisera les travaux de Voirie 2021. Sur le chemin des Hauts de Béjure et le Chemin des Etangs, une application des enrobés sera effectuée le jeudi 30 septembre 2021. Sur le Chemin de Crêt de Chézy, les enrobés seront posés le lundi 04 Octobre 2021. Les travaux pourront être décalés en fonction des prévisions météorologiques.

- **Travaux Amendes de Police 2021 :**

Hubert MONDIERE informe le Conseil Municipal que le Département nous a envoyé un courrier relatif au montant de l'Amendes de Police 2021 : celle-ci devrait s'élever à 16 972 €, soit 68% du montant estimatif des travaux.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Installation d'un trottoir tout le long de la partie haute de la Rue du 14 Juillet (vers le carrefour avec la RD 27 à l'entrée du bourg).
- Prolongation de la zone 30

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de la mise en place du radar pédagogique et ont pour finalité de continuer à réduire la circulation dans la Rue du 14 Juillet. Ils pourront également s'intégrer dans le projet de réaménagement qui sera étudié prochainement avec l'aide d'Armande Jammes (Copler).

Une discussion s'installe entre les conseillers municipaux sur les meilleurs moyens de ralentir dans le carrefour RD 27/ Rue du 14 Juillet. Le Maire conclut qu'il faut suivre les préconisations des services du Département.

- **Point sur les travaux de la station d'épuration.**

Le Maire annonce que l'étude Diagnostic réalisée par le Bureau d'Etudes Réalités Environnement est achevée. Ses conclusions confirment que la station d'épuration est sous-dimensionnée. Désormais, nous allons nous engager dans la phase de l'avant-projet en vue de la création d'une station ayant une capacité de 800 Equivalent Habitants (EH). La meilleure solution consisterait à créer des bassins avec des filtres à roseaux qui donnerait de très bons résultats. En effet, une station d'épuration disposant de filtres à roseaux a été visitée sur la commune de Lay : des photos sont projetées pour permettre une meilleure compréhension de cette infrastructure. Le Maire précise que les roseaux doivent être coupés chaque année. De plus, selon la Police de l'Eau, nous serons obligés de traiter les eaux usées pendant toute la phase des travaux de la nouvelle station d'épuration. Ensuite, les boues devront être enlevées mais nous n'auront plus le droit de les épandre sur des terrains agricoles à cause de l'épidémie du Covid. Les boues devront être traitées plus tard mais le coût sera élevé.

De plus, il sera nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain située sur une « butte » autour de la lagune actuelle. Le propriétaire est Bernard TRUCHET qui accepterait de la vendre à la Commune afin de permettre la réalisation du nouveau projet. Le coût de l'acquisition de cette parcelle est 1 000 €.

Dès lors, le coût estimatif du projet s'élève à :

- 640 000 € de plantation à roseaux
- 40 000 € de divers travaux de raccordement.
- 28 000 € de maîtrise d'œuvre
- A cela s'ajoutent les frais de levés topographiques, l'achat de la parcelle de Bernard Truchet, les frais de notaire et environ 20 000 € de curage.

Les subventions cumulées du Département et de l'Agence de l'Eau s'élèveront à 70% du montant des travaux.

Une réunion est fixée le mardi 12 Octobre 2021 en Mairie pour une présentation de l'avant-projet en présence de l'Agence de l'Eau et du Département.

- **Point sur le chantier sur le terrain de foot.**

Le Maire informe que les travaux de réfection du terrain de foot sont terminés. Il précise que nous connaissons le détail des coûts lors du prochain Conseil Municipal. Le traitement à la chaux du terrain a coûté environ 17 000 €. Le pare-ballon ne peut pas être réalisé car cela dépasserait les crédits inscrits au budget primitif 2021. Enfin, il explique que des gaines électriques, alimentant les poteaux, sont abîmées : des devis ont été demandés. L'entreprise PONTILLE a fait parvenir un devis pour un montant de 2 700 €, ce qui est trop onéreux. Une autre solution sera privilégiée.

Le Club de Foot va réaliser l'engazonnement des talus.

Enfin, un poteau électrique a été sinistré par la tempête du 13 août 2021. L'expert n'est toujours pas passé. Il faudra déterminer si ce poteau aura besoin d'être remplacé.

- **Questions diverses**

- **Bâtiment : Présenté par Véronique FESSY, 1ere adjointe en charge des bâtiments :**

- **Cuisine de la cantine scolaire :** Véronique FESSY informe que, suite au changement de traiteur, le réfrigérateur a été remplacé par un nouveau avec, en plus, la fonction « congélateur ». Il est également prévu de changer l'évier par un évier plus grand pendant les vacances de la Toussaint : le coût sera de l'ordre de 600 € HT.

- **Préau des Associations :** Véronique FESSY informe le Conseil que des voitures se garent sous le préau. Afin d'éviter que ceci se reproduise, elle propose l'installation de barrières fixées et amovibles avec des clés. Le Conseil Municipal accepte cette proposition pour 3 barrières, sachant qu'une barrière coûte 164 €.

- **Sonorisation :** Véronique FESSY propose l'installation de 4 enceintes sur le bâtiment du Multiservices afin de diffuser de la musique en sourdine dans le bourg les dimanches (de 10h à 12h par exemple) et pour des événements particuliers (brocante, fête de Noël etc...). La commande pourrait être installée dans le local de l'agent technique. Il s'agirait de matériel extensible avec une possibilité d'installer des adaptateurs. Les câbles passeraient par le toit plat du Multiservices. L'adjointe a demandé un devis à Mr DUBANCHET qui a chiffré ce projet à 2 589 € HT. S'agissant des droits de diffusion, une cotisation sera à acquitter auprès de la Sacem pour 103 € par an.

Véronique FESSY demande l'avis du Conseil Municipal sur ce projet : celui-ci émet un avis favorable. Mais il faudra veiller à ce que la diffusion de la musique soit ponctuelle et ne nuise pas à la tranquillité du voisinage. Jean-Marc SCHIMITZ demande s'il est possible de rajouter 1 ou 2 haut-parleurs. L'adjointe conclut en disant qu'elle demandera un autre devis et va travailler sur un projet de règlement.

- **Fresques :** Véronique FESSY informe que le Maire et elle-même ont rencontré Julien LACHAIZE, créateurs de différentes fresques en trompe l'œil. Elle précise que le support doit être très lisse pour concevoir un trompe l'œil. Le tarif est très variable pouvant aller de 60 € à 350 €/m². Il est très important de trouver un emplacement adéquat : il est envisagé le mur de la salle des fêtes (derrière le container) qui pourrait servir de base pour demander un tarif.

Un autre artiste, Lionel BOUTET, réalise des fresques au prix de 100 €/m². Le projet doit être monté avec lui sur une surface lisse.

Ludivine SEIGNERET suggère le mur du bâtiment de la future Maison des Assistantes Maternelles.

Charles BRUN conclut en disant qu'il est possible de demander une subvention pour financer ce projet.

- **Fontaine dans la Cour à l'arrière de la Mairie :** Le Lycée CHERVÉ avait été sollicité et s'était montré intéressé par la réalisation de ce projet. N'ayant plus de nouvelles, il sera recontacté pour savoir si le projet a avancé.

- **Chaudières** : Le Maire informe que deux chaudières de locataires du Presbytère ont besoin d'être remplacées. Un devis sera demandé à plusieurs artisans pour une mise en concurrence.

- **Rachat du fonds de commerce par Caroline Alix** :
 Le Maire expose la demande de Caroline ALIX, exploitante du Bistrot Pradinois, de racheter le fonds de commerce afin de valoriser son travail. Cette possibilité est inscrite dans le bail pour un montant de 10 000 €. Il précise qu'au 1^{er} Janvier 2022, le loyer mensuel augmentera et passera à 350 €.
 Caroline ALIX demande au Conseil Municipal une baisse de ce rachat du fonds de commerce.
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'accepte pas de baisser le montant du rachat du fonds de commerce, montant inscrit dans le bail et accepté par les parties au moment de la signature.
 Jean-Marc HETSCH propose de consulter un conseiller juridique afin de sécuriser tout type de transaction.

- **Bilan Eclairage public** : Jean-Marc SCHIMITZ, conseiller municipal délégué sur les réseaux, informe que le PV de maintenance de l'éclairage public a été signé ce mardi 21.09.2021 avec le SIEL. D'ici 2025, des modifications de l'éclairage public seront à envisager.

- **Exonération de la taxe foncière pendant les 2 premières années** : Le Maire informe le Conseil de la possibilité donnée par la loi de réduire l'exonération de la taxe foncière pour les propriétaires de maisons individuelles. Il ajoute qu'il n'est pas favorable à cette réduction car le taux de la taxe d'aménagement est élevé (4%) et en plus, dans les années à venir, il y aura moins de constructions avec l'approbation du futur PLUI. De plus, une comparaison avec les autres communes de la Cople montre que le taux de taxes foncières sur Pradines est déjà relativement bas. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur cette réduction de l'exonération de la taxe foncière.

- **Remplacement de Sophie Ravier à partir du mois de janvier après les vacances de Noël** : Sophie Ravier est AVS pendant le temps scolaire et elle apporte une aide durant le temps périscolaire, à la cantine et au nettoyage de locaux. Elle est enceinte et sera en congé maternité à compter du 03 janvier 2022. Il est nécessaire de trouver une personne afin de la remplacer. Les horaires de travail (11h30-13h30 ; 16h30-17h30) décalés rendent difficile le recrutement. Une annonce sera mise sur Facebook pour assurer une publicité de cette offre d'emploi.

- **Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Sou des Ecoles** : Danielle Lacour, adjointe, présente le bilan financier du Sou des Ecoles. Celui-ci a été diffusé lors de leur Assemblée Générale le 16 septembre 2021. Un excédent de 619 € a été constaté à l'issue de cette année scolaire 2020-2021.

- **Ecole** : Le Maire informe qu'il a procédé à la distribution de petits carnets afin que les enfants respectent les règles du « bien-vivre ensemble » et de discipline pendant le temps périscolaire.

- **Ecole Intercommunale de Musique et de Danse (EIMD)** : Cette école a été reprise par la COPLER. Cela permet de proposer plus d'activités et à des prix intéressants.

- **Réunion des associations** : Elle aura lieu le Samedi 09 Octobre 2021 à 10 heures en Mairie.

- Ludivine SEIGNERET demande si la nouvelle construction de Bertrand Hermann a l'autorisation pour sortir sur la route départementale RD 27. Le Maire lui répond que le permis de construire ne leur donne pas cette autorisation.

- **Compte-rendu Commission Economie COPLER** : il est présenté par Hubert MONDIERE. Les principaux points importants sont les suivants :
 - ✓ Proposition de créer un poste à 80% pour soulager Alexandra Daval.
 - ✓ Proposition de verser des aides financières à « ETAMINE » et à l'incubateur « Ronalpa »
 - ✓ L'information sur le projet révisé de l'entreprise « Home Maison ».
 - ✓ Avancement dans la dépollution du site « Jalla ».
 - ✓ Un appel d'offres est lancé pour le site de « Lafayette ».
 - ✓ Inauguration des Jacquins Ouest le 15 octobre 2021 à 16h00.

- **Prochain Conseil Municipal : Mardi 19 octobre 2021 à 20h.**